

**Taxe sur les transactions financières :
un mauvais coup pour les entreprises et la croissance en Europe**

Les ministres des Finances viennent d'annoncer la mise en place progressive d'une taxe sur les transactions financières européenne (TTFE) dans onze Etats membres de l'Union européenne. Cette décision représente un handicap considérable pour les économies des onze pays concernés et le financement de leurs entreprises.

La FBF réitère son opposition à une telle taxe sur les entreprises, qui intervient de manière particulièrement contreproductive au moment où l'économie semble pouvoir se retourner.

La TTFE entraînerait une perte de compétitivité des entreprises françaises à l'heure où, sous l'impulsion des réglementations européennes, elles doivent développer le recours aux marchés financiers pour se financer et développer leurs investissements. Elle entraînerait des distorsions de concurrence pour la Place de Paris qui serait affaiblie au profit des autres places financières internationales.

La TTFE provoquerait en effet la délocalisation de pans entiers d'activités financières alors que les entreprises ont besoin de se financer (actions) et de couvrir leurs risques sur les marchés (produits dérivés). L'instauration de taxes nationales en France et en Italie a déjà abouti à des baisses sensibles de volumes de transactions¹. Dès lors, les prévisions de recettes de la Commission européenne ne reposent sur aucune réalité, et la taxe sur les transactions financières à 11 serait destructrice nette de recettes fiscales.

Contacts :

Colette Cova – tél : 01 48 00 50 07 – e-mail : ccova@fbf.fr
Céline Meslier – tél : 01 48 00 50 70 - e-mail : cmeslier@fbf.fr
Zoé Boissel – tél : 01 48 00 50 08 – e-mail : zboissel@fbf.fr

www.fbf.fr



¹ La France a introduit une taxe sur les transactions financières depuis le 1^{er} août 2012 sur les actions. Son impact s'est traduit par une baisse significative des transactions de l'ordre de 20% lors de son introduction et de 10% sur le moyen terme (Source AMF, Avril 2014)